



BULLETIN ÉDITÉ PAR LE CENTRE TECHNIQUE DE L'OLIVIER



**Sans
certiphyto**

Bulletin de préconisation destiné
aux personnes non-titulaires du
certiphyto. Si vous avez ce
certificat consultez le bulletin
Infolive Certiphyto

ISSN 2264-6701

INFO OLIVE

ENTRETIEN ET CULTURE DE L'OLIVIER

INFOLIVE N°10 - ÉDITION DU 18 JUILLET 2016

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

☞ Sur le site internet de l'Afidol : <http://www.afidol.info/infolive2016>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À L'INFOLIVE :

☞ Rendez vous à cette adresse : <http://www.afidol.org/lettres-dinfo>

RÉSUMÉ DE LA SITUATION

Mouche Bien qu'on observe des piqûres de ponte, la présence de larves reste infime et ne justifie pas pour l'instant l'utilisation de produits larvicides.
Niveau de risque : Faible à Normal

Dalmaticose Les premières taches ont été observées. Pour limiter les risques de dalmaticose, assurez-vous d'avoir une bonne protection préventive contre la mouche.

Irrigation Les arrosages sont à poursuivre.

Travaux réalisés grâce
à la contribution
(CVO) collectées par
les oliviers de
transformation



Association Française Interprofessionnelle de l'Olive



FranceAgriMer

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive (AFIDOL). Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

Une partie des Travaux sont financés par l'Union Européenne, l'Établissement National des Produits de l'Agriculture et de la Mer et l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive, dans le cadre du règlement délégué (UE) n° 611/2014 et du règlement d'exécution (UE) n° 615/2014 portant modalités d'application du règlement (UE) n° 1306/2013 et du règlement (UE) n° 1308/2013, en ce qui concerne les programmes de travail pour soutenir les secteurs de l'Huile d'Olive et des Olives de Table.



Mouche de l'Olive

Observation* :

Le réseau de piégeage Gestolive et le Bulletin de Santé du Végétal « Olivier » indiquent la poursuite du premier vol de l'été, avec une légère augmentation du nombre de captures due à la baisse des températures enregistrées en fin de semaine dernière.

Des piqûres sont observées. À l'heure actuelle, moins de 1 % de piqûres de ponte ont donné naissance à un asticot dans les vergers observés.

Pour vous tenir informé des relevés de piégeage, consultez ce lien : <http://www.afidol.org/carte-BSV-mouche>

Évaluation du risque* : **faible à normal**

Dans tous les secteurs, les olives sont réceptives aux piqûres de mouches.

Le risque est considéré comme **faible à normal** pour la saison. Une nouvelle baisse des températures est prévue à partir de vendredi et pourrait favoriser l'activité de ponte de la mouche.

Préconisation :

Vous avez le choix entre plusieurs méthodes de lutte :

➤ **BARRIÈRES MINÉRALES (argile) :**

- si votre précédente protection à l'argile a été lessivée (10 mm de pluies), ou date de plus d'un mois : renouveler votre protection.
- dans les secteurs les plus tardifs : vous pouvez appliquer une barrière minérale (argile), si ce n'est pas déjà fait.

➤ **INSECTICIDE :**

- si votre dernier traitement avec un adulticide préventif (*Decis J*) date de moins de 10 jours, inutile de traiter.
- si vous n'avez pas encore traité ou si votre dernier traitement date de plus de 10 jours, un traitement est conseillé dans les vergers à risque : zone littorale et Alpilles, vergers peu chargés et variétés plus attractives (Lucques, Bouteillan...). Dans les vergers moins sensibles, privilégiez l'application d'une barrière minérale (argile).
- Rappel : Attention ! Le nombre d'application maximales d'insecticide *Decis J* est limité à **3 par an**.

➤ **PIÉGEAGE MASSIF :**

Une méthode alternative de diminution des populations de mouche par piégeage massif sans insecticide est possible. Elle est diffusée en particulier par l'AFIDOL sur son site internet : <http://afidol.org/piegemouche>

NB : Un épisode pluvieux est annoncé ce vendredi sur une partie de la zone oléicole. Si vous avez prévu de traiter, attendez la fin de la pluie avant de réaliser ce traitement.

Dalmaticose

Les premiers dégâts de dalmaticose sont actuellement observés.

Le développement de la dalmaticose étant conditionné aux piqûres de ponte de la mouche de l'olive, assurez-vous d'avoir une **bonne protection préventive contre cet insecte** pour limiter le risque. Les observations de l'an dernier tendent à montrer que les applications précoces et répétées de barrières minérales durant l'été limitent fortement l'apparition des symptômes, en raison de la diminution des piqûres de ponte par la mouche. Nous insistons donc sur **l'importance des barrières minérales (argiles)** pour limiter le risque de dalmaticose, plus particulièrement sur les secteurs fortement touchés en 2015 et les variétés plus sensibles (Bouteillan, Cayet roux, Ascolana, Tanche...).

RAPPEL SUR LES STRATÉGIES CONTRE LA MOUCHE

➤ Barrière minérale :

(Pour plus d'information, voir le [Guide de protection raisonnée et biologique des oliviers](#))

Les barrières minérales doivent être appliquées en gouttes très fines et de façon homogène sur toute la frondaison. Prévoir 600 à 1000 L d'eau par hectare.

- Première application dès que les olives font plus de 8mm de long et que des mouches sont capturées sur les pièges.
- Renouveler les applications chaque mois jusqu'en octobre ou après une pluie de plus de 10 mm ou 20 mm si vous utilisez un mouillant.

| Spécialités commerciales | Matière active | Dose | Toxicité | Nb max par an | DAR | ZNT | DRE | BIO |
|--------------------------|----------------|--------------------|-------------------------------|---------------|-----|-----|-----|-------|
| Argi Jardin, Fructifia | Kaolin 99 % | 3 g/m ² | Sans classement toxicologique | 6 | 28 | 5 | 6 | ✓ Oui |

Nb max/an= Nombre Maximal d'Applications par an / **DAR**= *dé*lai *av*ant *r*écolte, *e*n *j*ours / **ZNT**=Zone non traitée, en mètres / **DRE**=Délai de Ré-Entrée en heures – durée minimum entre la fin du traitement et l'entrée d'une personne sur la parcelle traitée.

➤ Adulticides préventifs contre la mouche de l'olive :

Les adulticides préventifs sont des insecticides de contact. La mouche est intoxiquée dès qu'elle entre en contact avec l'insecticide déposé sur les feuilles et les fruits. L'objectif est de tuer la mouche adulte avant que celle-ci ait eu le temps de pondre. Ils doivent être utilisés sur les premiers vols de mouche, quand le nombre de mouche augmente dans les pièges et à condition que les olives soient réceptives (>8mm).

Deltaméthrine : La bouillie doit être appliquée sur toute la frondaison, en gouttes fines de préférence le soir ou le matin tôt, quand les températures sont douces et en l'absence de vent.

| Spécialités commerciales | Matière active | Dose | Toxicité | Nb max par an | DAR | ZNT | DRE | BIO |
|--------------------------|-------------------------|----------|--------------------------------------|---------------|-----|-----|-----|-----|
| Decis J | Deltaméthrine 15 g/L | 0,8 mL/L | Très toxique/ Nocif/ Dangereux | 3 | 7 | 50 | 6 | Non |

* Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions PACA, Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin Infolive.

Mentions réglementaires : les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Irrigation

Compte tenu du vent, les besoins en eau des oliviers se sont maintenus à des niveaux élevés, avec des ETP journalières comprises entre 5,4 et 6,7 mm. A l'exception de quelques orages localisés, les pluies ont globalement fait défaut. Les arrosages sont à poursuivre.

| Relevés météo du 11 juillet au 17 juillet 2016 | | Vaucluse | Bouches du Rhône Ouest | Bouches du Rhône Est | Var littoral | Var Intérieur | Alpes-Maritimes | Alpes de Haute Provence | Sud Drôme / Ardèche | Gard | Hérault | Aude | Pyrénées- Orientales |
|---|--------|----------|---------------------------|-------------------------|--------------|---------------|-----------------|----------------------------|------------------------|------|---------|------|-------------------------|
| ETP moyenne en mm / j | | 5,9 | 6,1 | 5,5 | 5,9 | 5,9 | 5,6 | 6,3 | 5,4 | 6,1 | 6,3 | 6,3 | 6,7 |
| Cumul en mm sur la semaine | ETP | 41 | 43 | 39 | 41 | 41 | 39 | 44 | 38 | 43 | 44 | 44 | 47 |
| | Pluies | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 9 | 1 | 0 | 0 | 0 |

ETP moyenne : évapotranspiration potentielle moyenne. Elle correspond à la consommation d'un gazon ras bien alimenté en eau (référence station météo)

Pluies : médiane des précipitations sur l'ensemble des stations météorologiques consultées. Valeurs ne tenant pas compte des pertes par ruissellement, drainage ou évaporation.

Ajuster la conduite de votre irrigation en fonction des précipitations relevées dans votre pluviomètre :

- **pluies cumulées inférieures à 10 mm** : ces pluies sont trop faibles pour avoir une réelle incidence sur l'alimentation des arbres. Il est préférable de ne pas modifier la conduite des arrosages.
- **pluies cumulées comprises entre 10 et 20 mm** : ces pluies ont légèrement contribué à l'alimentation des arbres. Réduisez les apports en eau de 20 à 30 % par rapport aux préconisations données ci-dessous.

Apports à prévoir sur un verger adulte en l'absence de pluies :

| Apports à prévoir à chaque arrosage selon le mode d'irrigation et la fréquence des arrosages | | Vaucluse | Bouches du Rhône Ouest | Bouches du Rhône Est | Var littoral | Var Intérieur | Alpes-Maritimes | Alpes de Haute Provence | Sud Drôme / Ardèche | Gard | Hérault | Aude | Pyrénées- Orientales |
|---|---|----------|---------------------------|-------------------------|--------------|---------------|-----------------|----------------------------|------------------------|------|---------|------|-------------------------|
| Goutte-à- goutte | 2 goutteurs / arbre Arrosage tous les 4 j (mm) | 2,3 | 2,4 | 2,2 | 2,4 | 2,3 | 2,2 | 2,5 | 2,2 | 2,4 | 2,5 | 2,5 | 2,7 |
| | 4 à 6 goutteurs / arbre Arrosage tous les 4 j (mm) | 2,8 | 2,9 | 2,6 | 2,8 | 2,8 | 2,7 | 3,0 | 2,6 | 2,9 | 3,0 | 3,0 | 3,2 |
| | 4 goutteurs / arbre Arrosage tous les jours (mm) | 0,9 | 0,9 | 0,8 | 0,9 | 0,9 | 0,8 | 0,9 | 0,8 | 0,9 | 0,9 | 0,9 | 1,0 |
| Micro-jet, aspersion, gravitaire Arrosage tous les 10 jours (mm) | | 11,7 | 12,2 | 11,0 | 11,8 | 11,7 | 11,2 | 12,6 | 10,8 | 12,2 | 12,6 | 12,7 | 13,4 |

Pour rappel, **1 mm d'eau = 10 m³ / ha ou encore 1 litre / m²**. Ainsi, pour chaque arbre d'une oliveraie plantée à une distance de 6 m x 5 m (occupation au sol de 30 m²), 1 mm représente 30 litres d'eau. Pour des arbres adultes très éloignés, prendre une valeur d'occupation du sol de 35 m² par défaut.